



## Pension alimentaire

---

Par Chipie1975

Bonjour. Mon ex compagnon souhaite arrêter de me verser la pension alimentaire pour notre enfant de 13 ans. Je travaille depuis peu a mi-temps alors que sa situation n'a pas changé. A-t-il le droit de la supprimer complètement malgré notre grande différence de salaire ?

---

Par yapasdequois

Bonjour,  
Cette pension a-t-elle été fixée par un jugement ?  
Si c'est le cas, seul un nouveau jugement peut la modifier ou l'arrêter.

Si votre ex cesse de verser une pension déterminée par jugement, vous pouvez la faire payer par la CAF et celle-ci se retournera contre le débiteur.